

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

Effectif : 23

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés : Mesdames, BIDAL, ANGONIN
Monsieur ARTHAUD-BERTHET

Membres présents : Messieurs VILLESECHE, GRIVA, GARDAN, MARTIN, BAJARD,
DROUX, DUPONT-FAHEM, DUBOURG, ARNAUD-GODDET et
PUTHON
Mesdames BARBIER, BOUILLOT, CHEVARIN, DETTLING,
POLLIER, DESMARIEUX, MACHET, COZLIN, BOUVIER et
LACROIX

Membre invitée absente : Madame PROVENT

Membres présents : 20

Date de la convocation : 14 novembre 2017

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre le 2ème CA de l'année scolaire à 18 h 03 avec 16 personnes.</p> <p>M. le Principal annonce les modifications de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retrait de la ligne « conventions et contrats » - ajout d'une DBM pour vote « prélèvement sur fonds de roulement » <p>Arrivée de Mme CHEVARIN et Mme BOUVIER à 18 h 05</p> <p>Approbation du PV du CA du 9 novembre 2017</p>	
<p style="text-align: center;">Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 novembre 2017</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

Personne ne demande la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Mme Dettling accepte d'être la secrétaire de séance

II - Questions pédagogiques

Charte des conseils de classe :

Avec la convocation, chaque membre du CA a reçu la charte des conseils de classe.

M. le Principal rappelle que ces conseils ont pour vocation d'examiner la scolarité des élèves, ils sont menés par les professeurs principaux.

M. le Principal explique les règles qui régissent ce règlement :

Points 1 à 4 – rappel des textes

Point 5 – propre au collège

Points 5 et 7 – explications des mentions

Point 8 – remise du bulletin aux élèves en présence des familles

Points 9 et 10 – rôle des délégués des élèves et délégués des parents

Point 11- devoir de discrétion et de réserve.

Aucune remarque n'ayant été faite, la charte est soumise au vote

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Programmes des actions 2018

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>M. le Principal présente le programme des actions connues à ce jour en commençant par les actions d'octobre/novembre 2018 relatives à la prochaine année scolaire mais financées sur le budget de l'année civile 2018 ; Un exemple avec la préparation du centenaire du 11 novembre 2018 avec une chorale présente lors de la cérémonie officielle avec les enfants du cycle 3 (CM1-CM2 et 6^{ème}) ; cette action entre dans le cadre du Conseil Ecole/Collège.</p> <p>Puis par niveau en commençant par les 6èmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prix cantonal littéraire (cycle 3) : les 4 classes de 6^{ème} sont concernées par la lecture de 5 livres avec les élèves de CM2 de Yenne. -Rallye Maths : un entrainement au mois de janvier puis une épreuve lors de la semaine nationale des Mathématiques en mars. 2 classes de 6^{ème} seront concernées avec les écoles de Yenne et Saint Pierre de Curtille (déplacements prévus des 2 classes dans ces 2 sites) -sortie obligatoire gratuite, à Saint Romain en Gal au 3^{ème} trimestre avec les professeurs d'histoire/géographie EMC, pour tous les élèves de 6^{ème} sur 2 jours (2 classes par journée). -actions « petit déjeuner » : pour les 6èmes au 2^{ème} trimestre -plan Ski de fond : 7 sorties de janvier à février les vendredis après-midi dans le cadre des cours d'EPS. -une action pour les 6^{ème} Bonaparte en juin 2018 en remplacement du séjour d'intégration annulé. Sortie à la journée. -sortie obligatoire et gratuite pour 2 classes de 6^{ème} le mardi 16 janvier à 14 h 30 à l'espace Malraux de Chambéry pour un spectacle GUS -Kangourou des maths, pour les élèves volontaires de 6^e et 5^e, inscription individuelle payante (épreuve le jeudi 15 mars 2018) -Big Challenge en anglais : pour les élèves volontaires de 6^e et 5^e, inscription individuelle payante (épreuve le mardi 15 mai 2018) -actions dans le cadre du plan Rhône pour toutes les classes de 5^{ème} : vaste projet financé par le conseil régional AURA sur les risques naturels (1^{er} semestre 2018) -classe LAC avec les professeurs d'EPS et les professeurs de 5^{ème} : organisation à définir. -rattrapage possible cycle natation : pour 26 élèves qui n'ont pas validé le « savoir nager » à la piscine de Belley. <p>Arrivée de Mme BOUILLLOT à 18 h 22</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prix GARIN : pour 1 classe de 4^{ème} avec Mme Letourneau au 1^{er} semestre 2018. Les élèves lisent plusieurs romans du prix Garin et l'auteur élu par la classe vient au collège alors que la classe sera invitée à la remise des prix à Chambéry. -Projet LYON pour les 4 classes de 4^{ème} (2 jours avec 2 classes par jour) ; journée consacrée à l'ouverture culturelle (axe 3 du contrat d'objectif) -Rallye sciences : 1 classe de 3^{ème} le mardi 23 janvier après midi. -intervention de M. Desseaux. Ancien déporté, il sillonne la Savoie et vient 	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

parler aux élèves de 3^{ème} de ce qu'il a vécu dans les camps de la mort dans le cadre du devoir de mémoire. Cette intervention est fixée le mardi 23 janvier 2018 au matin.

-voyage à Venise / Mantoue du 13 au 16 mars 2018 pour 56 élèves de 3^{ème} avec Mme BRUNO, professeur d'italien.

-échange à Hoyerswerda en Allemagne : déplacement en Allemagne du 11 au 17 mars 2018 et accueil des correspondants allemands la semaine du 3 au 8 juin 2018. Voyage ouvert aux élèves germanistes de 3^e et 4^e.

-sorties à Paris le mercredi 2 mai 2018 lors de la semaine à un autre rythme avec la Communauté de communes de Yenne (en fonction du quotient familial). Dans le cadre de l'histoire des arts, avec Mme Letourneau, également prévue une journée à TURIN un samedi début juin (date à fixer). Ces 2 actions sont des actions du contrat d'objectifs.

- organisation du PSC1 avec des élèves de 3^{ème} encadrés par Mme YVON, infirmière du collège.

M. le Principal a fixé la première semaine de mai soit du 2 au 4 mai 2018, avec le mercredi travaillé toute la journée la « semaine à un autre rythme » le programme sera voté lors du prochain conseil d'administration. Plusieurs interventions d'associations sont certaines : Prévention routière – MNT 73 – FFMC....

Pour Génération numérique, il est impossible d'intervenir cette semaine-là. Nous attendrons les dates des sorties à Lyon pour fixer un rendez-vous.

L'échange avec l'Allemagne : partenariat avec un établissement scolaire dans la ville d'HOYERSWERDA, échange déjà fait en 2015/2016.

27 élèves germanistes de 3^{ème} et 4^{ème} sont partants. Mme WALTER, professeure d'Allemand, était intéressée par le projet avec les élèves de 3^{ème}. Seulement 12 familles ont répondu favorablement et il était impossible de partir avec si peu d'élèves. Un sondage a été fait auprès des familles de 4^{ème} et Mme Walter a reçu 27 réponses positives.

M. le Principal va instruire le dossier de l'OFAJ afin d'avoir une subvention d'environ 600 €.

M. le Principal explique le budget avec comme une participation initiale des familles de 150 €,

M. Puthon demande s'il est possible de faire voter par le foyer un montant maximum pour chaque élève.

M. le Principal répond que ce n'est pas de son ressort. Les membres du FSE sont prévenus mais aucune demande n'a été faite officiellement.

M. le Principal demandera le vote de la participation du foyer sous réserve d'acceptation du don lors de la prochaine assemblée du FSE.

Par principe le FSE a toujours validé les demandes sous condition d'actions faites par les professeurs et les élèves afin d'avoir des recettes sur le compte du FSE, telle la vente de gâteaux lors de la fête de la Sainte Catherine.

Les membres du CA demandent à ce que la participation des familles soit

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

<p>augmentée à hauteur de 200 €. Le budget initial est refait avec un montant de 180 € aligné sur le budget de l'Italie.</p> <p>M. le Principal soumet au vote la participation maximale des familles fixée à 200 €</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>M. le Principal soumet au vote le don du foyer pour un montant de 3140 €, sous réserve d'acceptation du FSE pour l'échange à Hoyerswerda.</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>Voyage à Venise : programme et budget initial joints M. le Principal a aligné la participation des familles à une participation de 200 € maximum pour 56 élèves de 3^{ème}.</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>M. le Principal soumet au vote le don du foyer pour un montant de 2 064 €, sous réserve d'acceptation du FSE pour le voyage en Italie</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>M. le Principal soumet au vote le don du foyer pour un montant de 400 €, sous réserve d'acceptation du FSE pour une participation aux sorties de SKI NORDIQUE</p>	
<p>Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>Arrivée de Mme BARBIER à 19 h 00</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

M. le Principal informe le conseil d'administration de plusieurs points :

1) le bilan du contrat d'objectif 2014 /2018 : ce bilan a été fait en assemblée générale le mardi 17 octobre et M. Le Principal l'a présenté aux autorités académiques le jeudi 16 novembre Il est prévu une AG « bilan 14 /18 et perspectives 18 / 22 le mardi 19 décembre avec la présence de l'IA IPR qui accompagne le collège.

2) le parc informatique sera renouvelé entièrement aux vacances de février 2018 ; M Griva a eu à faire remonter différentes données à la DSI du département.

3) lors d'une réunion provoquée par M. le Maire de Yenne au mois d'octobre pour l'utilisation du plateau sportif et la future restructuration du collège, avec la direction des collèges, la décision a été prise de supprimer les panneaux de basket-ball ainsi que les cages de hand-ball, afin de pouvoir utiliser ce plateau comme cour de récréation. L'intervention des services du TDL de Yenne doit avoir lieu jeudi 30 novembre. L'entretien des espaces verts a été programmé au printemps.

4) M. le Principal remercie le conseil départemental pour la prise en compte du manque de salles de classes suite à l'augmentation d'effectifs depuis quelques années. La salle de réunion est devenue une salle d'études équipée d'un téléphone et d'un lien informatique avec la vie scolaire. Dans le jardin actuel, seront installées sur la fin de l'année scolaire 2017/2018 3 salles modulaires.

5) l'année dernière, il y a eu dans le collège beaucoup d'histoire de « filles » de 6^{ème}, calmées à cette rentrée.

Par contre, cette année, la vie scolaire a à gérer de nombreuses violences verbales et physiques de la part de garçons de 6^{ème}.

Mme POLLIER, CPE, intervient en expliquant qu'il y a beaucoup d'incivilités et d'insultes au collège. Ces comportements sont inadmissibles et sont sujets à exclusions d'élèves de 6^{ème} (beaucoup trop depuis le début de l'année scolaire).

M. Puthon constate que cette agitation permanente est difficile à canaliser.

M. Martin, professeur d'EPS, explique que les règles de vie en communauté ne sont pas acquises par certains (et il avait pu déjà le constater lors du séjour d'intégration)

Mesdames les CPE discutent très souvent avec des parents désemparés qui ne savent pas quoi mettre en place. Ces élèves avaient déjà des comportements identiques en école primaire.

La pause méridienne devient très difficile à gérer.

M. Puthon demande que faire ; l'objectif est bien d'apprendre à vivre ensemble. Effectivement les enfants calmes dans ces conditions peuvent devenir turbulents.

M. Arnaud-Goddet demande si une intervention des parents d'élèves peut être utile.

M. le Principal et Mme Pollier répondent qu'il faut plutôt sensibiliser et échanger avec parents des enfants concernés (c'est ce qui est fait)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

<p>Mme Pollier explique qu'un projet de médiation par les pairs est à l'étude et qu'il permettrait la gestion de certains conflits de cour de récréation avec l'intervention d'élèves responsables.</p> <p>6/ courrier du principal au DSEN de la Savoie</p> <p>M. le Principal lit la réponse faite par M Gilardot, IA DSDEN de la Savoie à son courrier du 26/09/17 sur la suppression du support CUI de vie scolaire. Par contre, le collège a bien un support de service civique, mais pas de candidat à ce jour.</p> <p>Les représentants des parents d'élèves font lecture d'un courrier qu'ils vont adresser à Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de la Savoie.</p> <p>M. Arnaud-Goddet lit ce courrier, joint à ce procès-verbal, relatif au manque de personnel de vie scolaire suite à la suppression du support du contrat aidé.</p> <p>M. le Principal se charge de transmettre ce courrier à la direction académique de Chambéry.</p>	

<u>III- Questions financières</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>DBM pour vote :</p> <p>M. le Principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de prélever 4 000 € sur les fonds de roulement afin d'abonder les lignes de viabilisation de fuel et de gaz dans le service ALO. M. l'agent comptable a transmis les indicateurs financiers à joindre à cette DBM pour vote.</p> <p>Mme Barbier explique à Mme Dettling qu'il est possible dès septembre de demander une rallonge exceptionnelle pour les charges de viabilisation. M Le principal prend note de cette annonce.</p>	
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : Abstention :</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>PRESENTATION DU BUDGET 2018</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

M. le Principal et Mme Dettling présentent le budget du collège pour 2018. C'est un budget prévisionnel qui pourra être amené à évoluer en fonction des DBM (décisions budgétaires modificatives) de l'année 2018. Le tableau distribué est à modifier légèrement pour les 2 voyages en cours, suite au changement du nombre de participants pour le voyage en Allemagne ouvert également aux élèves de 4^{ème}.

M. le Principal rappelle les principes budgétaires :

- ✗ L'annualité : une année civile
- ✗ L'unité: un seul document
- ✗ L'universalité: pas de contraction ni d'affectation des recettes, sauf ressources spécifiques
- ✗ La spécialité : les recettes d'un service ne peuvent être utilisées pour un autre service
- ✗ La sincérité : Une évaluation au plus juste
- ✗ L'équilibre

Le budget se compose de **3 services généraux** :

AP : activités pédagogiques
ALO : administration et logistique
VE : vie de l'élève

et de **2 services spéciaux** :

SBN : service des bourses nationales
SRH : service de la restauration et de l'hébergement.

Le budget est construit en partant du SRH

M. le Principal détaille les recettes du collège.

1 –les familles + les commensaux pour un montant de 118 272 € de recettes au SRH,

Ce service s'autofinance avec une prévision de **264 élèves demi-pensionnaires** avec un tarif annuel fixé par le conseil départemental de la Savoie à 448 € soit 3.20 € le repas ; même tarif que l'année précédente.

En effet, depuis 2012 une harmonisation des tarifs de restauration demi-pensionnaire a été mise en place avec comme objectif un tarif identique pour tous les collèges de Savoie : le montant de ce tarif « cible » est de 3.20 €. L'objectif étant qu'à l'horizon 2016, ce tarif soit appliqué dans tous les collèges. Pour 2015, notre collège a atteint le tarif « cible » fixé par le CD73.

Changement seulement pour les personnes extérieures 7 €

PREVISIONS DE RECETTES :

264 DEMI-PENSIONS (36 960 repas à 3.20 €)	118 272 €
1400 repas EXTERNES (4.20 €)	5 880 €
600 repas commensaux indice < 445 (3.20 €)	1 920 €
800 repas commensaux indice > 445 (5 €)	4 000 €
20 repas personnes extérieures (7 €)	140 €
Prévisions de recettes	130 212 €
FADPI 21 %	- 27 344.52 €
Charges fonctionnement 18 %	- 23 438.16 €
CREDIT NOURRITURE	79 429.32 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

Pour répartir ces recettes en dépenses, il faut tout d'abord effectuer 2
prélèvements dont les taux sont déterminés par le Conseil départemental :
21 % pour le fonds d'alimentation départemental de rémunération des
personnels = reversement à la collectivité = **27 344.52 €**
18 % pour les charges communes soit **23 438.16 €**
ventilés dans toutes les lignes sauf ALIMENTATION et REVERS FADPI
(répartition tableau ci-après)

AIDE (admission en non valeur)	100 €
FOURNITURES DE BUREAU	350 €
INFIRMERIE	200 €
DIVERS MOBILIERS	988.16 €
HABILLEMENT	800 €
PRODUITS ENTRETIEN	3 500 €
CONTRATS	6 000 €
Groupement Achats	300 €
EAU	2 500 €
GAZ	2 000 €
ELECTRICITE	3 200 €
FUEL	2 000 €
ORDURES MENAGERES	1 500 €

M. Arnaud-Goddet s'interroge sur le montant de la prévision de la redevance
des ordures ménagères.

Mme Lacroix demande s'il est possible de composter les déchets.

Mme Dettling répond qu'actuellement il est difficile de gérer le compostage.

L'équipement de cuisine n'est pas adapté et personne n'en veut la charge.

Le tri des cartons et papiers (tri mis en place cette année pour le papier) est

déjà difficile à gérer. M. Gardan consacre une bonne partie de son travail et

une demi-journée pour les dépôts en déchetterie.

Cette mission pourrait être affectée à la personne en service civique mais le
support reste vacant.

**2) le Conseil département de la Savoie pour un montant total de :
109 455 € (en 2017 : 109 573.20 € ; en 2016 : 106 607 € et en 2015 :
112 567 €)**

La subvention de fonctionnement pour l'année 2018 est de **77 780 €** (2017:
77846 € / 2016 : 82787€ / 2015 : 85 065 €). Cette baisse a été justifiée par la
prise en charge par les services informatiques du CD73 du réseau
pédagogique des collèges (avant pris en charge par l'Etat, CARMI).

Mme BARBIER réexplique le calcul délibéré en 2013 pour l'attribution des
dotations des collèges qui tient compte du nombre des élèves, des surfaces
des établissements recalculées et de la facturation sur les 3 dernières
années des fluides (Effectivement années les plus chaudes). Mais il est
possible de demander dès le mois de septembre une rallonge pour la
viabilisation.

La dotation de fonctionnement a été répartie entre les services :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

pour la pédagogie **AP = 16 000 €** (2016 : 22 000 €)
et pour la logistique et la viabilisation **ALO : 61 846 €** (2016 : 60 787 €)
(permettant d'assurer le fonctionnement courant de l'établissement)

	2015	2016	2017	2018		
Subvention Patrimoine	7 620 €	7620 €	7620 €	5400 € +compl.su bv.fin année : 2220 €	A L O	petite maintenance du propriétaire
Subvention EPS	16482 €	13000 € Baisse de 3482 € Reliquat septembre 2901 €	13 800€	15 900 €	A P	le Plan ski nordique, l'aviron, le matériel EPS, les activités EPS prévues en APPN
Plan montagne			4260 €	4375 €	A P	Séjour d'intégration des 6 ^{ème} du plan montagne
Mobilier pédagogique	3000 €	3200 €	5000 €	5000 € prévisions	A P	Matériel et mobilier (non reçue à ce jour)
Logiciel vie scolaire			847.20 €	1000 € prévisions	A L O	Pour l'achat d'un logiciel de vie scolaire dans l'attente d'un Espace Numérique de travail à l'échelle régionale.

M. le Principal explique que depuis l'année précédente, le CD73 propose une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un logiciel de vie scolaire dans la limite de 2000 € pour 2018. Une prévision de 1000 € est inscrite au budget prévisionnel 2018.

Pas de subvention du Conseil départemental Jeunes prévue pour 2018. Erwan DUPONT-FAHEM est le nouveau CDJ du collège ; il est également membre du C.A.

Budget 2018 : total des prévisions de recettes :

	Rappel 2017	2018
DEPARTEMENT	109 573.20 €	109 455.00 €
ETAT	30 004.82 €	22 690.95 €
FAMILLES (voyages + DP+divers)	133 585.00 €	150 502.00 €
FSE	8 385.00 €	9 304.00 €
OFAJ (Allemagne)		600.00 €
SOUS-TOTAL	281 548.02 €	292 551.95 €
amortissement	261.60 €	261.60 €
TOTAL RECETTES	281 809.62 €	292 813.55 €

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

3 – l'Etat pour les manuels scolaires, carnets de correspondance, droit de reprographie, fonds social et bourses ;

Manuels scolaires	5 000 €	AP
Carnets correspondance	666 €	AP
Droits reprographie	600 €	AP
Reliquat Licences numériques	29.04 €	AP
Reliquat TICE équipement	328.91€	AP
Fonds social collégien	2 000 €	VE
Bourses	14 067 €	VE

Les subventions sont fléchées sauf pour les bourses des collèges :

Bilan des bourses du collège :

68 élèves boursiers (71 en 2014-2015 / 48 en 2015-2016 / 58 élèves en 2016-2017) au premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018 pour 4 689 € (x3 = 14 067 € prévus au budget primitif)

39 élèves au taux 1 = 105 € annuel (35 € par trimestre) total de 1 365 €

19 élèves au taux 2 = 288 € annuel (96 € par trimestre) total de 1 824 €

10 élèves au taux 3 = 450 € annuel (150 € par trimestre) total de 1 500 €

Déductible de la facture trimestrielle pour la demi-pension ou versés directement aux familles par trimestre pour les élèves externes. Le taux 3 permet de couvrir entièrement les frais de demi-pension.

4 – Familles et foyer socio-éducatif du collège (+dot.CD73-00sorties) pour la participation aux différents voyages organisés sur l'année scolaire :

- Voyage à Venise = 12 144 €
- Echange en Allemagne = 8 600 €
- Classe de Lac = 6 300 €
- Séjour d'intégration des 6èmes en septembre dans le Beaufortain = 6 875 €. Cette activité est prise sur le Plan Montagne du conseil départemental qui prend en charge totalement le transport, 25 % de l'hébergement et 75 % de l'encadrement. Le reste est financé par la participation demandée aux familles, la participation du Foyer socio-éducatif du collège et les crédits de fonctionnement du collège dans AP

OP- SPE (opérations spécifiques) dans le service ALO

En recettes, l'amortissement des opérations spécifiques (OP-SPE - 00NEUT) 261.60 €

Dépenses : l'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation des immobilisations, le traitement et l'enregistrement

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

en comptabilité de la valeur des biens de l'établissement.
Les **838.26 €** sont la valeur de l'amortissement des biens de la prévision 2018 (calculé dans le logiciel appelé EGIMMO où se trouvent nos immobilisations).
Le déséquilibre entre les recettes et les dépenses est donc la dépréciation sur les amortissements à prendre sur les réserves immobilisées (fonds de roulement) soit **576.66 €**.

Recettes	+ 261.60 €
Dépenses	-838.26 €€
Prélèvement sur fonds roulement (dépréciation)	-576.66 €

BUDGET PRIMITIF en déséquilibre du fait :

Rappel de la section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	293 390.21 €	292 813.55 €
Résultat prévisionnel		- 576.66 €

Baisse du patrimoine

M. le Principal apporte la précision sur la ligne budgétaire « pharmacie » dans les dépenses en ALO en grande augmentation pour l'achat d'un audiomètre demandé depuis plusieurs années (estimation 700 €). Pour le reste des dépenses, les lignes budgétaires sont à peu près identiques à l'année précédente (même répartition de la dotation du Conseil départemental).

Fond de roulement : 55156,58 €

- Montant au dernier compte financier : 62156,58 €
- Prélèvements durant l'année = 7000 € (manuels scolaires + viabilisation)

M. le Principal soumet au vote le budget 2018 et remercie Mme Dettling pour le travail effectué.

Votants : 20
Pour : 20
Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**

--	--

III- Questions diverses	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Mardi 27 février 2018 : Réunion au collège à 18 h 00 pour les parents et les élèves avec les Proviseurs des lycées Louis Armand de Chambéry, Lycée Hotelier de Challes les Eaux, LP Le Nivolet de La Ravoire, LP Monge à Chambéry et LP La Cardinière à Chambéry. Le proviseur du lycée du Bugey à Belley a été aussi invité.</p> <p>M. Puthon témoigne que cette initiative est très intéressante pour l'avoir vécu l'année précédente comme parent d'élève.</p> <p>Cette rencontre avec les proviseurs complète la matinée de l'orientation à Chambéry le samedi 27 janvier et les journées portes ouvertes des lycées du samedi 11 mars.</p> <p>Mme Bouillot remercie l'assemblée et annonce la fin de sa fonction de personnalité du conseil départemental. Elle a sollicité Mme Barbier pour formaliser sa demande à partir de 2018.</p> <p>Mme Barbier et M. le Principal remercie Mme Bouillot pour son investissement pour le collège au niveau du conseil d'administration.</p> <p>M. le Principal invite le conseil au verre de l'amitié.</p> <p>A 19 h 50, M. le Principal lève la séance.</p>	

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Villeseche

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 2 du lundi 27 novembre 2017**